

PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT DES PAYS DE LA LOIRE 2010-2013

FICHE ACTION N°4

**Intitulé de l'action :** Réduire les expositions professionnelles à l'amiante

**Pilote :** DRTEFP

Contexte et enjeux de l'action

Les cancers représentent globalement la deuxième cause de mortalité en France derrière les affections cardiovasculaires (30 % des décès). C'est la première cause de mortalité chez l'homme (34,5 %) et la seconde chez la femme (25 %). Les activités professionnelles constituent la source d'exposition la plus importante à l'amiante. Les affections liées à l'amiante constituent la 2<sup>ème</sup> cause de maladies professionnelles en France et représente 13,2% de l'ensemble des maladies (6862 maladies professionnelles tableau n°30 et 30 bis affection dues à l'amiante en 2006 / source CNAMTS). Dans les pays de la Loire, avec 516 cas en 2005, la majorité (65% des maladies professionnelles reconnues et nouvellement indemnisées) sont des plaques pleurales (source observatoire de la santé - juin 2007). Le programme de surveillance post-professionnelle du régime général (SPIRALE) créé en août 2007 et révisé en décembre 2008 montre que le secteur principal exposant à l'amiante est le BTP (37.9%). « Le risque d'exposition ou de contamination n'est pas derrière nous puisque les ouvriers de "second œuvre" dans le bâtiment (électriciens, plombiers, couvreurs, chauffagistes...), les personnels d'entretien et de maintenance... sont encore aujourd'hui exposés à l'amiante dit résiduel ou environnemental. » (Rapport du Sénat "le drame de l'amiante en France" 2005.)

Les enjeux de l'action sont :

- Renforcer l'information et la formation des professionnels et du grand public sur les risques liés aux CMR/amiante dans le cadre de la protection de la santé des travailleurs et des populations
- Pérenniser le réseau des préventeurs dédié aux risques CMR

Objectifs et description de l'action

- Cibler les petites et moyennes entreprises, les organismes de formation à travers les branches et organisations professionnelles, notamment :
  - Activité de multiservices
  - Activité de couverture
  - Activité de plomberie
 Puis plus globalement les activités de plomberie/chauffagistes, de charpentes, de maçonnerie et les artisans ruraux...
- Axer l'action sur les activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante
- Etablir la relation entre amiante et évaluation des risques à partir de l'identification de l'amiante jusqu'à son élimination :
  - Repérage de l'amiante (connaissance du DTA)
  - Dispositions préalables avant intervention
  - Modalités pendant l'intervention des travailleurs
  - Elimination des déchets en petites quantités

Opérations programmées					
Opération	Acteurs	Indicateurs des résultats attendus			
		Etat initial en 2009	objectif	Etat d'avancement au ...	Code couleur*
Informer les professionnels du risque amiante lors d'activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante (couvresseurs, électriciens, chauffagistes etc)	<b>Pilote</b> : CAPEB /FRB DRTEFP/DDTEFP, OPPBTP				
Informer le public en le sensibilisant à l'existence et au risque amiante	<b>Pilote</b> : ARS Associations, bailleurs, collectivités locales, syndicats, DREAL				
Informer et/ou sensibiliser et/ou former les professionnels concernant la collecte et le traitement des déchets d'amiante en petite quantité.	<b>Pilote</b> : DREAL CRAM, DRTEFP, Conseil Régional, ADEME				
* Opération : non commencée ■ ; en cours ■ ; terminée ■ ; supprimée ■					
Observations					